## COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE ASSEMBLEE DES ENFANTS

## **REUNION DU 9 JUIN 2016**

N° 2016/O1/003

QUESTION ORALE A L'ATTENTION DE M. LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE CORSE, DEPOSEE PAR LES ELEVES DE CE2 / CM1 / CM2 DE L'ECOLE DE VERO

## <u>OBJET</u>: Faciliter l'accès aux structures sportives spécifiques pour les enfants du rural

Monsieur le Président de l'Assemblée de Corse,

La Haute Vallée de la Gravona s'est engagée depuis plusieurs années à développer le domaine associatif et sportif avec la construction d'un gymnase à Tavera, la création d'un city-stade sur Vero, la réalisation d'un stade de football en synthétique sur Bocognano et l'élaboration d'un terrain de tennis à Ucciani.

Les écoles des différentes communes ont la possibilité de bénéficier de ces structures, mais leurs implantations occasionnent des déplacements coûteux à la charge des écoles (130 € par trajet pour deux classes).

Par ailleurs, l'accès à la piscine reste tributaire des finances de la coopérative scolaire et du taux de fréquentation des piscines ajacciennes.

En limitant le coût du transport, les élèves pourraient bénéficier de l'enseignement en éducation physiques qui est exigé par les programmes de l'Education Nationale.

L'Assemblée de Corse va-t-elle prendre des dispositions pour permettre aux écoles du rural d'offrir aux élèves un enseignement sportif de qualité ?

Nous vous remercions.